



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dispositif de sécurité pour les vendanges

Question écrite n° 1944

Texte de la question

M. Jordan Guitton attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le dispositif de sécurité mis en place pour les vendanges du département de l'Aube. En effet, le 20 juillet 2022, le colonel commandant du groupement de gendarmerie départemental de l'Aube, a présenté ce dispositif à quelques maires du Barséquanais. Ainsi, quatre réservistes par jour seront intégrés aux effectifs, à la fois pendant les vendanges, mais aussi en amont. Les gendarmes seront équipés d'un véhicule tout-terrain et, cette année, de deux VTT à assistance électrique, en plus de leurs véhicules. De plus, un poste de commandement et une brigade mobile « vendanges » seront à disposition. En France, la région viticole de « La Côte des Bar » de l'Aube représente un encépagement d'environ 8 000 hectares de vignes. Pour les viticulteurs et vigneron, les vendanges constituent la période la plus importante de leur travail. Par conséquent, il est nécessaire de protéger leurs récoltes puisque le préjudice peut être très important. De surcroît, le raisin de Champagne est le plus cher du monde : entre six et dix euros par kilo. Ainsi, il souhaiterait savoir s'il constate une baisse de la délinquance pendant ou après les vendanges et aussi savoir si ce dispositif sera renouvelé pour rassurer les producteurs.

Texte de la réponse

Ancré dans le champ de la prévention, le plan champagne, signé en 2012, vise à améliorer la sécurité économique de la filière viticole champenoise, dans une approche régionale et transverse. Pour mieux lutter contre la délinquance dans ce secteur économique, la gendarmerie nationale a redéfini sa logique de réappropriation territoriale, en intensifiant sa présence et sa visibilité durant les périodes sensibles, telles que les vendanges. Grâce à une présence quotidienne, l'aide de moyens adaptés (Poste mobile avancé, VTT électriques...) et d'outils de travail en mobilité (Néogend, Ubiquity), les gendarmes renforcent leurs contacts avec la population et approfondissent leurs connaissances du milieu viticole. Ils accroissent ainsi l'efficacité de leur action préventive et sont à même d'intervenir avec réactivité en cas de besoin. Ainsi, dans le département de l'Aube, entre les mois d'août et de septembre 2022, les vols simples sur les exploitations agricoles ont été divisés par deux par rapport à la moyenne observée lors des quatre années précédentes. Outre ces résultats plus qu'encourageants, les dispositifs, mis en œuvre dans la région champenoise, ont recueillis des retours très positifs de la part des différents acteurs. Aussi, dans certains secteurs particuliers, il est envisagé de renouveler le dispositif au moment des vendanges, mais également durant les semaines précédant les fêtes de fin d'année, pour éviter les vols de champagne dans les celliers.

Données clés

Auteur : [M. Jordan Guitton](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1944

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4356

Réponse publiée au JO le : [21 février 2023](#), page 1760